



Madame la Ministre du travail

Monsieur le Directeur Général de Pôle emploi

Paris, le 15 mars 2022

Objet : Réouverture des négociations salariales

Madame la Ministre,

Monsieur le Directeur Général,

Par cette lettre ouverte, nos organisations souhaitent vous interpeller sur la situation des personnels de notre établissement public, à la fois sur l'échec des récentes négociations salariales dites « de branche » mais aussi sur la dégradation des conditions de travail vécue au quotidien par nos collègues.

Cette double saisine eu égard à vos qualités de ministre de tutelle et de directeur général de Pôle emploi est motivée par les difficultés rencontrées dans notre dialogue social.

La Direction de Pôle emploi n'a pu obtenir les signatures nécessaires à la validité du « projet d'accord salarial de branche ». La décision unilatérale d'une augmentation générale de 1% pour les seuls agents privés, est génératrice d'un profond sentiment d'injustice et de discrimination. Elle n'est pas à la hauteur de l'investissement des 52 000 agents de Pôle emploi.

Qui plus est le recours à « l'accord de branche » pour traiter des salaires effectifs a pour effet, si ce n'est pas pour objet, de contourner les obligations légales. Ainsi les négociations d'entreprise ne sont pas ouvertes là où il s'agit d'une obligation d'ordre public. Dans le même temps nous assistons à la mise en place de commissions de suivi et d'observatoires réservés aux seuls signataires d'accords, c'est ici aussi vouloir ignorer volontairement la représentativité des non-signataires.

Sur le plan organisationnel, entre les plans d'actions venant du ministère, les déjà nombreux chantiers ouverts par le Directeur Général, la politique du chiffre, l'application du nouveau règlement de l'assurance-chômage, le personnel fait face à une intensification des rythmes de travail. Il subit depuis trop longtemps la multiplication d'injonctions successives et parfois paradoxales fortement génératrices de stress et de perte de sens au travail. Cela s'accompagne par la dévalorisation de nos qualifications.

C'est à l'aune de ces constats que nous demandons conjointement l'ouverture de discussions et de négociations sur de réelles mesures :

- Permettant enfin une augmentation générale significative des salaires et traitements, assortie d'une véritable clause de revoyure. A cet effet, et comme la loi le prévoit, nous allons demander (par courrier séparé) l'ouverture de la négociation salariale au niveau de l'entreprise. Les données incontournables de l'inflation, pour rappel 2,8% en 2021, une tendance initiale à 3,6% pour 2022 d'ores et déjà dépassée, doivent être prises en compte.
- Portant sur l'organisation du travail, notamment au regard de l'accumulation des projets, afin de stabiliser la charge de travail, de la rendre compatible avec les effectifs, de redonner du sens au travail et à nos métiers.
- Permettant de mettre un terme au recours excessif aux CDD, de négocier un plan de CDIisation et de dimensionner ainsi les effectifs à la hauteur de la charge. Nous souhaitons souligner à cet égard le devoir d'exemplarité du service public de l'emploi dans ce domaine.

Dégager des marges de manœuvre pour permettre cette négociation et ces discussions sont de votre responsabilité, d'autant plus suite à **la récente déclaration gouvernementale de revaloriser le point d'indice fonction publique en tenant compte du niveau d'inflation**. Persister à ne pas entendre, à minimiser l'expression massive des personnels lors de la grève du 1^{ER} février, c'est dénier le professionnalisme, l'engagement des personnels qui sont les vraies richesses de Pôle emploi.

Il est de votre responsabilité de les reconnaître, comme il est de notre responsabilité aujourd'hui de poursuivre la mobilisation du personnel de Pôle emploi, y compris par la grève jusqu'à l'aboutissement de leurs légitimes attentes et revendications.

Avec nos respectueuses salutations

Les délégués syndicaux centraux et représentants
syndicaux

Sylvie Espagnol et Brigitte Meyer pour la CGT

Natalia Jourdin et Philippe Rocheteau pour FO

Delphine Cara et Céline Lambert pour le SNU

Marie Paule Pantalacci pour le STC

Luc Chevalier pour Sud Solidaires

Copie aux 57 456 salariés et agents de Pôle emploi